

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RI-IDINCE DU RUANDA
TERRITOIRE DI RUHINGIRI



NOTE SUR L'AFFAIRE KAMARI ET DES 3 FRÈRES
DE LA CHIFFRERI KAVUNDERI.

Je me suis rendu au Tribunal de Territoire le mardi 2 avril 1957, les 3 intéressés m'ont déclaré ne pas vouloir quitter le terrain qu'ils occupent même si il est décidé par le Tribunal de passer à l'exécution forcée du jugement du 26 juin 1951. Ils prétendent ne pas avoir d'autres terres pour vivre. Le chef de famille accepte de reprendre les 3 frères sur ses terres, si le sous-chef Kavunderi lui rend l'entièreté de son Ubukonde (c'est-à-dire chasser les gens qu'il y a installés). Ci-joint copie du jugement en cause.

Ruhengeri, le 5 avril 1957.

L'Administrateur Territorial Assistant,
J. DUCENI.-

Le 6/5/57
je reçois le chef Kavunderi
le 1er chef Kavunderi et
les habitants du terrains.
Kavunderi revient au gne
Kavunderi et retourne à
l'appartement de la auto
met pas de la papier à

N° du Jugt.	demandeur	defendeur	Objet de contestation
1450. du 29-6-51.	Gakwau. colline: Ruhungere Chef: Kamali Chefferie: Bulua.	Baaturwango. Colline: Buo. Chef: Kavuoden Chefferie: Mulu.	Chant. Frais d'inscription: 5 fr. quitt n° 60. L.A.C. n° 15.

I. Gakwau se plaint contre Baaturwango de ce qu'en 1927, Karunda qui lequel était chef de la colline Buo, lui a choisi le Chant à appartenant à Baaturwango (intore) que j'ai cultivé de puis lors. ~~qui appartenait~~ du cette année 1951. après avoir des sorghots, Baaturwango s'y installa et se remis à cultiver le chant. alors qu'il rentrait pour la possession en 1951, sourrait-il vous dire de qui il avait ce droit.

II. Baaturwango si de fend comme suit: Je reconnais avoir perdu la possession de ce champ en 1927. Comme quoi il était rentre ~~en~~ ^{au bout de} les autres champs choisis pour le chef (intore). Quant au droit de me le remettre, je l'ai pris dans la l'habitude qu'il avait de céder les champs aux cultivateurs dont ont les avaiient retirés après une année.

Q: Baaturwango depuis combien de temps? Combien de temps Gakwau cultive votre champ? depuis neuf ans.

Q: Qui est-ce qui t'a recalé pour le sorghot en remplacement en 1951

R: C'est Gakwau
R: Pourquoi n'aviez vous pas porté plainte contre Gakwau de puis 9 ans qu'il vous a pris de votre propriété?

R: Si un notable de la colline, ni le chef lui-même personne ne m'a fait savoir que mon champ était réservé pour le chef Gakwau.

Le Trib. décide de faire comparaître Kavuoden chef de la colline à l'endroit du champ en contestation.

Le 8/5/51. Kavuoden comparaît volontairement et nous déclare ce qui suit: ce champ a été choisi pour Gakwau en 1943, après quelques temps leur après le Père de Baaturwango l'a repris. sans autorisation, le chef Kamali lui donna 8 coups de fouet, en lui recommandant de ne plus s'emparer du champs de Gakwau, ce dernier le cultiva de puis lors jusqu'à ce jour - sans autre difficultés.

Q: Y a-t-il des maisons en habitation dans ce champ?

R: Il y en a 3: Une pour Barakwawo - une autre pour Semhays et une troisième pour Khiyica.

Q: Pakwawo le suis quant avez-vous cultivé ce champ.

R: Quand j'étais chef de chasseur, je le cultivais.

Kamale et Karup s'affirment au sec que c'est
en ce temps-là qu'il l'a en son possession -

Q: Tribunal de mande aux défuntes qui est ce qui cultive
ce champ en avant et en 1949? C répond à la question
de 1949 que Pakwawo l'a cultivé en 1949 subvenant.

Le chef Kawenderi qui connaît ce champ répond que
en disant que Pakwawo a cultivé ce champ bien
avant 1949.

Attendu que ce champ est en possession héritée de Pakwawo
vu depuis plus de dix ans.

Attendu que le Père des trois défuntes se demande
pas le retour de son champs. alors que ses fils affirment
que le champ lui appartient.

Vu qu'ils ne peuvent pas introduire une affaire de champ
qui leur a été privilégié il y a dix ans -

Attendu que leur Père est en vie

Attendu que c'est lui le vrai propriétaire de ce champ

Vu qu'il n'a pas mandaté ses fils à celle-ci
par ces motifs

donnons ~~juste~~ de cause à Pakwawo - Ce champ
~~est~~ appartenait à ~~leur~~ leurs parents gardent la terre
et ordonnent qu'ils enlèvent leurs maisons y étant

Couvrir le terrains le champs de Pakwawo.

Sur 150 t. que leur a été infligé, leur doit être restitué.

Ruhengeri



4114

par suite à la décision du Juge. Mominu l'A.T.A. du 29/6/51
Le Chef Kamali s'est rendu sur le lieu, pour voir l'étendue
du champ en question et au même temps voir où les propriétaires
sont de tendres ou de sposaient d'asser le terrain à cultiver
et les a partagés comme suit :

1) Il donna à Bakwau une érabou de champ
de 175m sur 200

2) Aut Barakurwango - hors de leur terrains dont ils nous :
Barakurwango - Semhogo - Rupica : il donna une
superficie de perr de 175m sur 90 m - autre ensemble.

15/6/53. Barakurwango fut en fiji une amende de 50 francs, par
suite de non achèvement de l'entourer du terrain.

Dans son jugement de clartaine le 14/5/53 du 29/6/51.

Le 2 8/6/53. Barakurwango demanda un répit appelle au
tribunal au juge qui n° 57.

Le 21/6/56. Les deux parties présentes. Le chef Kamali -
dit clair que ils n'avaient pas refusé ou lui céder
le champs dont il avait en faveur de cause.

Barakurwango dit qu'il reconnaissait avoir perdu
le procès et qu'il avait laissé d'aller en appel.
Si un des mes frères veut poursuivre ce litige
je ne l'empêche pas. Quant à moi je lui cède le
champ. Juge Ni moli nolo.

Ass. Karassi
Rwabuhungu

Leffet - Rpono horo



Tout bien fait, le Chef Kamali examinera ses
ont suffisamment de champs à ce Clever, si il constate
qu'il n'en ont pas assez, il leur donnera d'autres
d'autres champs à délivrer.

A.S. Rubam baro
Rwabuhungu
Jug. A.T.D. Pochet
Leffet. Karassi

(A.T.A)
c'est : voir jug n° 142
pour voir la question des
que paroles.